COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Virginie FERRAND, Maire, le lundi 15 octobre 2018 à 19h30 :

Etaient présents : Mmes Marinette DECROZE, Marie-Claude DEFOUR, Sylvie MOUNIER; Mrs Juan ARCHIER, Alex BLANCHET, Alexandre BONNET, Franck MONNERON, Laurent VEYRE.
Absentes excusées: Angélique BERAUD, France LELEU, Patricia SASSOLAT: pouvoir à Marinette DECROZE

Absents : Tony RIBES.

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEFOUR.

Le compte-rendu du 14 Septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

2018-068
PROJET ENFANCE JEUNESSE 2018- 2021

Les représentants du Conseil Municipal au groupe de travail « Enfance-Jeunesse » de la Vallée de la Vocance exposent que le projet du contrat « Enfance-Jeunesse » (CEJ) de la Vallée de la Vocance avec la Caisse d'Allocations Familiales arrive à échéance et qu'il doit être renouvelé par les communes de la Vocance qui intègrent le centre de loisirs (Villevocance, Vanosc, Vocance).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **CONFIRME** son engagement sur la mise en place de l'accueil de loisirs.

2018-069
DELIBERATION Fixant le prix du kW pour la saison 2017/2018

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix du KW pour la saison 2017/2018.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le décompte des dépenses qui sera annexé à la présente délibération. Ces différents coûts portent le coût du kW pour la saison 2017/2018 à 0.087€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **DECIDE** de fixer le prix de vente pour les particuliers desservis par le réseau de chaleur communal pour la saison 2017/2018 à : **0,087€ le kW**
- **DECIDE** que la répartition du chauffage des logements situés dans le bâtiment mairie sera de 15% pour l'appartement de l'école publique et de 13% pour celui de Madame Raymonde BOUILLOT.

2018-070

Délibération : Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur communal de VOCANCE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune exploite depuis près de 20 ans une chaufferie biomasse et un réseau de chaleur alimentant une quinzaine de bâtiments communaux et privés. Madame le Maire propose au conseil municipal le projet de renouvellement de la chaudière biomasse dont la fin de vie est imminente et souhaite également sécuriser l'approvisionnement du combustible en remplaçant ainsi la sciure – actuellement utilisée – par des plaquettes forestières ou du granulé en fonction des contraintes de livraisons.
Enfin dans le cadre de ce projet de rénovation de la chaufferie, Madame le Maire indique qu'elle souhaite optimiser le réseau de chaleur en réalisant des améliorations techniques dans les sous-stations de chauffage.

Par ailleurs, Madame le Maire propose au conseil municipal que dans le cadre de cette opération, il soit étudié l'éventualité technico/financière de construire une nouvelle chaufferie – par exemple préfabriquée - qui pourrait se situer dans un emplacement beaucoup plus accessible ce qui permettrait de limiter les contraintes d'approvisionnement.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une étude de faisabilité pour la rénovation de la chaufferie, extension du réseau et rénovation énergétique des bâtiments raccordés au réseau de chaleur aurait dû être réalisée l'année dernière mais précise que le financement ADEME n'ayant pas été accordé cette étude n'a pu être notifiée au prestataire CABINET COSTE.

Afin d'avancer ce projet la commune avait fait réalisé une étude financière par un opérateur privé avec un coût estimé à plus de 100 000 euros HT, non compris d'éventuels travaux de rénovation des sous stations de chauffage, de rénovation du silo de stockage, de remise aux normes, d'achat de tènement mobilier, de nouvelles constructions, des frais d'ingénierie .

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de mandater le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) pour la rénovation de cet équipement et ce en application des dispositions du titre premier de la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique.
Madame le Maire propose au conseil municipal que l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération soit portée, à 184 700 euros HT mandat compris au SDE07.

Par ailleurs, Madame le Maire indique que dans le cadre de ce projet, la Région Auvergne Rhône Alpes pourrait éventuellement participer à hauteur de 50% des dépenses – Appel à projets bois énergie et/ou appel à projets réseau de chaleur.

Madame le Maire indique que l'Etat pourrait être sollicité lors de la publication du dispositif de soutien aux communes dans le cadre de la DETR/DSIL.

Madame le Maire indique que le Département de l'Ardèche pourrait être sollicité lors de la publication du dispositif de soutien aux communes dans le cadre de PASS TERRITOIRE.

Une convention de mandat précise les termes du montage financier. Il est ainsi prévu que le maître d'ouvrage s'engage à assurer le financement de cette opération selon un plan de financement et un échéancier des dépenses et des recettes prévisionnelles.

Dès que la réception des ouvrages aura été prononcée, la commune réalisera elle-même la gestion complète, l'exploitation, l'approvisionnement et le fonctionnement des installations collectives soit directement, soit par l'intermédiaire de prestataires de service qu'elle rémunèrera.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de rénovation de la chaufferie automatique au bois et du réseau de chaleur pour un montant de 184 700 euros HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le concours financier de la Région, de l'agglomération, du département de l'Ardèche et de l'Etat…
- **MANDATE** le SDE07 pour la réalisation de cette opération, pour le compte de la commune, conformément aux dispositions de la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique.

2018-071
DELIBERATION sollicitant une subvention de la Région pour la rénovation de la chaufferie communale de VOCANCE (Contrat Ambition Région)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la rénovation de la chaufferie communale et au vu des coûts importants, elle souhaite solliciter le soutien financier de toutes les collectivités susceptibles de cofinancer ce projet très onéreux pour la Commune.

Dans le cadre des réductions de ses dépenses de fonctionnement, la Région Auvergne Rhône-Alpes a créé plusieurs dispositifs d'aides en faveur des communes pour soutenir de nombreux projets nés des réflexions des élus des conseils municipaux.

Dans le cadre du Contrat Ambition Région « C.A.R. », un des dispositifs d'aide à l'investissement des projets communaux, le projet de rénovation de la chaufferie communale de Vocance a été inscrit avec une enveloppe de subvention régionale située à hauteur de 60 000 € (avec une subvention de 50% sur une dépense maximale de 120 000€ HT).

C'est pourquoi, par ses motifs, le Conseil Municipal de Vocance est heureux de pouvoir solliciter une subvention régionale à hauteur de 60 000 € dans le cadre du Contrat Ambition Région « C.A.R. ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de solliciter une subvention régionale au titre du Contrat Ambition Région C.A.R. à hauteur de 60 000 €,
- **CHARGE** Madame Marie-Claude DEFOUR, première adjointe, de mettre en place la procédure et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2018-072
DELIBERATION sollicitant une subvention « Appel à projet » de la Région pour la rénovation de la chaufferie communale de VOCANCE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la rénovation de la chaufferie communale et au vu des coûts importants, elle souhaite solliciter le soutien financier de toutes les collectivités susceptibles de cofinancer ce projet très onéreux pour la Commune.